

ÉPOUX OU PÈREPrénoms *Guérgory*Nom *LIARD*

(première partie)

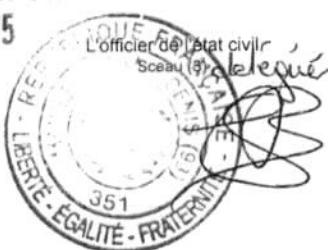
seconde partie

(1)

Né le *13 Janvier 1985*
 à *4 Heures 45*
 à *Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)*
 de (2) *François Nestor LIARD*
 et de (2) *Guylène, Gaëtan BAKER*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *112*le (3) *01 OCT. 2015*

MENTIONS MARGINALES (4)

**MARIAGE** célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUSE OU MÈREPrénoms *Justine, Frégonde, Monique*Nom *LEFEVRE*

(première partie)

seconde partie

(1)

Née le *09 Octobre 1986*
 à *13 heures 00*
 à *Champs-sur-Marne (Val-de-Marne)*
 de (2) *Daniel, Jean LÉFÉVRE*
 et de (2) *Christine, Catherine LARGILLIÈRE*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *1930*le (3) *06 OCT. 2015*

MENTIONS MARGINALES (4)

L'officier de l'état civil
Sceau (3)

à

Le

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

SEDI 30700 UZÈS (0604) - Réf. 301045

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

[2]

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

1er ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2938

le 26 Septembre 2015

à 3 heures 09

est né(e) (2) Léna LIARD

du sexe Féminin, à Clichy (Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) à la naissance par son père.

Délivré conforme aux registres le

24 SEP. 2015

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

2ème

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2940

le 24 Septembre 2015

à 3 heures 14
est né(e) (2) Kéïl LIARD

du sexe Masculin, à Crielles (Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) à la naissance par son père.

Délivré conforme aux registres le 24 SEP. 2015

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°

le

heures

est né(e) (2)

du sexe , à

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».